



Informations pour les personnes assurées

Votre employeur a opté pour le plan 1e d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle (2^e pilier). Grâce à ce dernier, **vous choisissez vous-même comment investir votre capital de prévoyance 1e.**

Qu'est-ce qu'un plan 1e?

Contrairement à ce qui est le cas dans une caisse de pension traditionnelle, les personnes assurées dans un plan 1e peuvent déterminer elles-mêmes, pour les cotisations d'épargne sur les parts de salaire supérieures à 136 080 CHF*, comment elles souhaitent placer leur avoir de prévoyance. AXA Fondation 1e propose six stratégies de placement, d'une stratégie à faible risque, sans actions, à une variante avec une part d'actions de 98%.

En tant que personne assurée, vous participez directement à la réussite de la stratégie de placement choisie. En même temps, vous supportez un risque en cas d'évolution négative du placement. Lors du départ à la retraite, l'avoir de vieillesse est versé exclusivement sous forme de capital.

Le terme «plan 1e» est devenu courant en Suisse pour désigner les plans de prévoyance qui assurent exclusivement les parts de salaire dépassant une fois et demie le montant-limite supérieur fixé à l'art. 8, al. 1, LPP (136 080 CHF en 2025). Les expressions «plan 1e» ou «plan de prévoyance 1e» qui se sont imposées dans la pratique font référence à l'article 1e de l'ordonnance concernée (OPP 2).



Caisse de pension 1e

- Parts de salaire dépassant 136 080 CHF
- Placement selon sa propre stratégie
- Rémunération correspondant au rendement net

Caisse de pension de base

- Parts de salaire jusqu'à 136 080 CHF
- Placement selon la stratégie de la Fondation
- Rémunération selon la décision du Conseil de fondation

* Selon l'employeur, le seuil d'entrée peut être plus élevé que le montant légal. Vous trouverez les données exactes dans le plan de prévoyance.

Quels sont les avantages de 1e Invest?

- Choix individuel de la stratégie de placement selon votre situation personnelle
- Les gains nets (mais aussi les pertes) sont crédités (imputés) dans leur intégralité à la personne assurée
- Pas de redistribution des produits des placements
- Traitement essentiellement numérique sur myAXA

Quelles sont les stratégies de placement proposées?

AXA Fondation 1e propose six stratégies de placement qui se distinguent par une pondération différente des actions. En fonction de votre profil de risque individuel, vous pouvez donc choisir celle qui vous convient et la modifier par la suite.

Pourquoi ai-je besoin de myAXA?

Toutes les informations concernant votre plan 1e sont disponibles en ligne. Pour cette raison, enregistrez-vous dès que possible dans le portail de prévoyance sur myAXA (ou reliez-y votre solution de prévoyance si vous avez déjà un compte). Vous pourrez ensuite y définir votre profil de risque personnel et opter pour une stratégie de placement. Si vous n'en choisissez aucune, tous vos avoirs de prévoyance seront investis dans la stratégie à faible risque.

Vous trouverez dans myAXA des informations sur les différentes stratégies de placement, y compris sur les risques et les coûts, ainsi que sur différents services tels que le rachat, le retrait ou la mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL), ou encore l'accès à votre certificat de caisse de pension personnel.



Vous trouverez de plus amples informations sur 1e Invest et sur l'inscription à myAXA sur [AXA.ch/onboarding-1e](https://www.axa.ch/onboarding-1e).



*Accès direct au portail en ligne: [myAXA.ch](https://www.axa.ch)
Vous recevrez votre code d'accès personnel à myAXA par courrier séparé.*